

FICHE D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS DU 8/09/2024

Organisé par



L'Association « Les P'tits Loups de Goderville

Se déroulant de 8h à 17h à

Ecole élémentaire - Rue du hameau Martin

76110 Goderville

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement (voir page 2) et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature

Prix de l'emplacement : 2 euros les deux mètres

Je souhaite réserver emplacement(s) de 2 mètres , soitmètres

Règlement par chèque à l'ordre des P'tits Loups de Goderville

Attestation à retourner accompagnée de son règlement pour que l'inscription soit effective à :

Association Les P'tits Loups - Ecole élémentaire Jean-Savigny

Rue du hameau martin - 76110 Goderville

E-mail : hcharpette@gmail.com

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail.

Vide Grenier : Règlement Intérieur

A LIRE ET A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

1. Le vide-greniers est organisé par l'Association Les P'tits Loups de Goderville. Il se tiendra dans les cours des écoles, rue du hameau martin, 76110 Goderville, de 8h à 17h.
2. Le vide-greniers est réservé aux non-professionnels.
3. L'accueil des exposants se fera à partir de 6h30. La pièce d'identité vous sera demandée à votre arrivée. Les exposants s'installeront aux emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.
4. Les véhicules sont admis sur la place uniquement le temps de l'installation (de 06h à 7h45) et au moment du rangement (à partir de 17h). Les exposants devront garer leur véhicule dans les parkings à proximité (parkings de la Ficelle ou du collège).
5. En cas d'intempéries ou de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.
6. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
7. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc.).
8. La fin de la manifestation est prévue à 17h : les exposants s'engagent à tenir leur stand jusqu'à la fin.
9. Les exposants devront laisser leur emplacement propre à la fin de la manifestation. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus et ses poubelles.
10. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.
11. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
12. Le prix de l'emplacement est fixé à 2 euros les deux mètres.
La réservation se fait par mail à hcharpette@gmail.com.
L'attestation est à retourner accompagnée de son règlement pour que l'inscription soit effective, à : Association Les P'tits Loups - rue du hameau martin - 76110 Goderville
Le règlement se fait par chèque à l'ordre des P'tits Loups de Goderville.
La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail.

